

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 16 - procurations : 06 - votants : 22

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** **Mme ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. GONTHIER Gilles** délégué de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes champagne Boischauts.

**SUPPLEANT :** **M. LABLANCHE Francis** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. MAURICEAU Christophe) ; **M. CHABENAT Jean-Michel** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. METIVIER Philippe) ; **M. ÉTIENNE Jean-Claude** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. RENAUDAT Fabrice).

**PROCURATIONS :** **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. CHABANCE Fabrice ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. GONTHIER Gilles ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. NORMAND Franck ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à Mme MALLET Armelle ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à M. Éric VAN REMOORTERE.

**ÉTAIT EXCUSÉ :** **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LE GRANDIC Patricia** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

**ÉTAIENT ABSENTS :** **M. AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ;



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 29 juin 2023

<b>Nombre de délégués</b>		L'an deux-mille-vingt-trois
<b>En exercice</b>	: 30	Le 29 juin
<b>Présents</b>	: 16	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
<b>Procurations</b>	: 06	dûment convoqué s'est réuni en session
<b>Votants</b>	: 22	ordinaire, sous la présidence de
<b>Pour</b>	: 22	M. Éric VAN REMOORTERE
<b>Contre</b>	: 00	Date de convocation : Le 22 juin 2023
<b>Abstention</b>	: 00	

N° : 230629\_03

#### **OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service RPQS 2022 :**

Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS). D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif : rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets. Le rapport ayant été réalisé par les services du SICTOM, il est porté à connaissance du comité syndical

**Proposition du bureau :** Avis favorable sur le RPQS présenté

#### **Délibération :**

Vu le CGCT

Vu les statuts du SICTOM

Après avoir entendu l'exposé, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de valider le RPQS présenté et annexé à la délibération.

Le secrétaire de séance  
M. GONNET ARNAUD

Pour extrait conforme,



M. Le Président  
M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 04/07/2023

Publié ou Notifié le : 05/07/2023